

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Chalet des Loisirs le lundi 10 juin 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

30, rue Jolicoeur (lot 5 448 821 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour régulariser ce qui suit :

L'empiètement du garage détaché qui se situe à 1.16 m de la ligne avant et à 0.67 m de la ligne latérale gauche alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 6.1 m avec la ligne avant et une distance minimale de 2 m avec une ligne latérale. La construction du garage a été réalisée dans le cadre du permis numéro 2014-312.

par courrier:

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 7 juin 2024, 21h30 par les moyens suivants :

urbanisme@adstock.ca	À l'attention de M. Jérôme Grondin 35, rue Principale Ouest Adstock (QC) G0N 1S0
Donné à Adstock, ce 21 mai 2024.	
La directrice générale,	
(Signé)	
Julie Lemelin	



par courriel: